

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 16 mars 2020 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

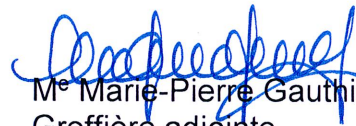
Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

2270, rue du Havre

Demande déposée le 11 février 2020 par Mme Marie-Ange Paquin-Boutin concernant le lot 3 277 020, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 2270, rue du Havre.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre pour un garage isolé, une marge de recul latérale de 1,41 mètre, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 1,5 mètre.

Donné à Magog, le 27 février 2020.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe